

SAISIE DES INTENTIONS PROVISOIRES APRES LA CLASSE DE 3^{ème}

Les familles doivent **saisir les intentions d'orientation après la classe de 3è dans le service en ligne ORIENTATION (SLO) avant le 17 JANVIER 2025.**

Le SLO permet de simplifier les démarches en les dématérialisant. Il est **accessible via le compte EDUCONNECT PARENTS.**

Ce service en ligne sert :

- A saisir les intentions d'orientation provisoires des familles qui seront examinées au conseil de classe du 1^{er} semestre. Le conseil de classe émettra un avis sur les demandes formulées :
 - ☞ favorable si les demandes sont en adéquation avec les résultats scolaires,
 - ☞ réservé si une marge de progrès est encore nécessaire pour obtenir l'orientation souhaitée,
 - ☞ défavorable si le projet est irréaliste par rapport aux résultats.
- A consulter l'avis émis par le conseil de classe sur les intentions provisoires ,
- A saisir les choix définitifs d'orientation,
- A consulter la réponse du conseil de classe du 2^e semestre sur les choix définitifs pour lesquels il exprimera son accord ou son désaccord.

CHOIX POSSIBLES :

- 2GT (seconde générale et technologique)
- - 2^{nde} PRO (seconde professionnelle)
- - CAP (avec un contrat d'apprentissage en alternance avec une formation en CFA **ou** sous statut scolaire en lycée professionnel)

L'avis du conseil de classe du semestre 1 sera consultable dans SLO à partir du **10 FEVRIER 2025, dans la rubrique « Avis provisoires ».**

Un des deux représentants légaux doit accuser réception des avis provisoires.

NB : Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable. Il est seulement consultable par les 2 représentants légaux et par l'élève. En cas de désaccord, le représentant légal n'ayant pas accusé réception doit contacter le chef d'établissement.

SAISIE DES VŒUX DEFINITIFS APRES LA CLASSE DE 3^{ème}

Les familles doivent saisir les intentions d'orientation après la classe de 3è dans le service en ligne ORIENTATION (SLO) **avant le 23 MAI 2025.**